

1 septembre 2021

NOTE DE SERVICE

À :

DE : Shelley Unterlander
Sous-ministre adjointe
Division de la sécurité des transports
Ministère des Transports

OBJET : COVID-19 - Prolongation de la validité temporaire des produits et services pour les conducteurs, les véhicules et les transporteurs de l'Ontario

Les informations suivantes sont valables jusqu'au 28 février 2022.

Le gouvernement de l'Ontario rétablit les exigences de renouvellement des produits pour les conducteurs, les véhicules et les transporteurs qui seraient arrivés à expiration le 1^{er} mars 2020 ou après, mais dont la période de validité a été prolongée pour apporter une aide immédiate aux Ontariens pendant la pandémie de COVID-19.

L'Ontario a prolongé le délai de renouvellement pour la plupart des permis de conduire, des vignettes d'immatriculation ainsi que des cartes-photo et des cartes Santé de l'Ontario jusqu'au 28 février 2022. Les titulaires de permis de conduire pour conducteur débutant (catégorie G1, G2, M1 ou M2) auront jusqu'au 31 décembre 2022 pour conserver ou mettre à jour leur permis de conduire pour conducteur début.

Par conséquent, lorsqu'un permis de conduire ou une plaque d'immatriculation semble avoir expiré le 1^{er} mars 2020 ou après cette date, il est toujours valable en vertu des règlements temporaires jusqu'aux dates susmentionnées.

Le ministère sollicite l'appui des services de police pour suspendre l'application des exigences relatives au renouvellement du permis de conduire et l'immatriculation des véhicules, pour les conducteurs qui voyageront à l'extérieur de l'Ontario.

La liste complète des produits pour conducteurs, véhicules et transporteurs de l'Ontario concernés par cette prolongation et une liste complète des dates limites de renouvellement se trouve ici : [Ontario.ca/dateslimitesderenouvellement](https://ontario.ca/dateslimitesderenouvellement).

Page 2

Pour toute question concernant le prolongement de la validité de ces produits, veuillez appeler le 416-235-2999 ou le 1-800-387-3445.

Merci de votre collaboration.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Shelley'.

Shelley Unterlander
Sous-ministre adjointe
Division de la sécurité des transports

Le ministère des Transports de l'Ontario recommande d'avoir accès à cette note, soit par voie électronique, soit en conservant une copie papier avec le(s) document(s) délivré(s) par votre gouvernement, à tout moment lorsque vous voyagez en dehors des territoires de compétence provinciaux comme preuve de la prolongation de la validité. Si la nécessité de prolonger la validité du produit se prolonge au-delà du 28 février 2022, une nouvelle note de service sera émise.